

**Réunion du Bureau de l'APF
par visioconférence le 6 juillet 2020 à 15 heures**

En raison de la pandémie de Covid-19, la 46^e session annuelle de l'APF prévue à Rabat (Maroc) du 5 au 10 juillet 2020 a dû être annulée et il a été décidé d'organiser une réunion du Bureau de l'APF, par visioconférence, le 6 juillet 2020.

La section française était représentée par son président délégué, M. Bruno Fuchs, en sa qualité de vice-président de l'APF, M. Christophe-André Frassa, sénateur, président de la commission politique de l'APF, et Mme Claudine Lepage, sénatrice, vice-présidente de la commission des affaires parlementaires de l'APF.

Les membres du Bureau ont débattu de la lutte contre la pandémie de la Covid-19 et de ses conséquences, notamment sur le fonctionnement du secrétariat général de l'APF, et de la fracture numérique au sein des parlements francophones que cette crise a révélée. Ils ont adopté le rapport d'activité du secrétaire général parlementaire, le rapport du trésorier sur les comptes de l'exercice 2019 ainsi que le rapport sur l'actualisation du programme de coopération parlementaire pour 2020.

M. Habib El Malki, président de la chambre des députés du Maroc, a confirmé que la section marocaine accueillera la 46^e session annuelle de l'APF à Rabat du 24 au 31 janvier 2021, sur le thème de l'après-Covid-19. Le programme prévisionnel des réunions statutaires des commissions, réseaux et bureau pour 2021 a été présenté et validé. Sa réalisation dépendra bien entendu de l'évolution de la situation sanitaire mondiale.